



Nouvel établissement public : la méthode expéditive *manu militari...*

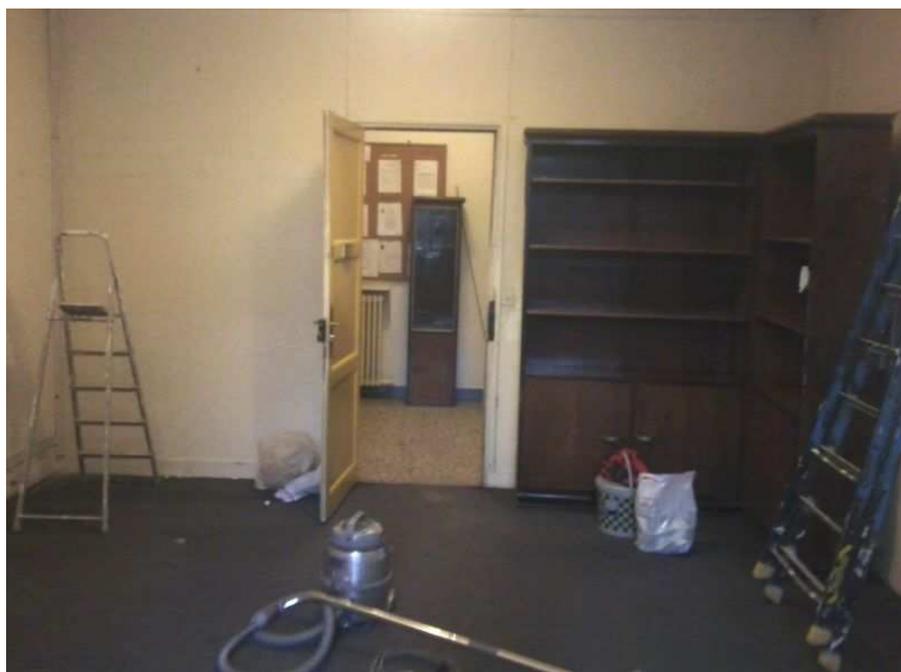
Paris, le 6 janvier 2012

« Redéploiement » = dégage !

Le décret de création de l'établissement public de la Porte dorée (la Cité nationale de l'histoire de l'immigration absorbant l'Aquarium tropical fusionné) a été publié par surprise pendant la trêve des confiseurs, le 28 décembre ! Cet acte administratif calé incognito entre Noël et Jour de l'An est un signe supplémentaire de la sournoise brutalité des réformes menées au ministère de la Culture.

Une semaine plus tard, le président de cet établissement public « autonome » ne se sent plus de joie de ses nouveaux pouvoirs élargis et pour fêter l'événement et la nouvelle année trépigne d'impatience d'ouvrir avec un zèle appuyé le chantier concret de la fusion/absorption.

Mercredi 4 janvier en fin d'après-midi, il fait procéder par son DRH et son administratrice à l'expulsion de deux agents de leur bureau et au déménagement sauvage de leur équipement de travail : tables, chaises, ordinateurs, téléphones, étagères, classeurs..., qui en moins d'une heure se retrouvent entreposés... dans le couloir, empilés dans des chariots, puis stockés en vrac par terre dans les coins du bureau d'un autre service déjà occupé par deux agents éberlués !!! Alors même que d'autres bureaux sont inoccupés.



Froid mépris pour les personnels, atteinte grave à leur dignité professionnelle

Les deux agents boutés hors de leur lieu de travail se retrouvent temporairement sans local professionnel, sans moyen de remplir leurs missions : nomades, sous le regard gêné autant qu'effaré de leurs collègues sous le choc.

Une anomalie regrettable ? Plutôt une humiliation coutumière au ministère de la Culture et dans ses établissements publics, un précis de la méthode des incessantes restructurations administratives, refontes d'organigrammes, « rationalisations » des bureaux et « optimisations » de services, impulsées par des cabinets privés de conseil en réorganisation qui coûtent au ministère de la Culture plus de 1 million d'euros chaque année ! (la fusion de l'Aquarium / CNHI est proposée dès février 2008 par *Capgemini consulting* : RGPP « l'État se modernise »).

Le DRH déménage

Il s'agit ici comme ailleurs de redistribuer les cartes de la répartition des bureaux et de jouer une partie de chaises musicales, dans la déconsidération des personnels !

Un courriel du DRH aux agents concernés, voisins de quelques mètres, à 16h15 : « *Je vous demande de bien vouloir débarrasser vos dossiers de vos bureaux* »... et le plancher avec, donc.

Hop, une demi-heure plus tard, à 16h45, le DRH polyvalent débarque et se charge lui-même de sortir les dossiers et les classeurs, ayant requis quelques bras parmi les agents administratifs aux alentours ! Les deux agents visés n'ont plus qu'à camper dans un bureau provisoire – déjà occupé – pendant huit jours, en attendant d'atterrir dans un nouveau bureau, à l'autre extrémité du bâtiment.

Bref, leur déplacement contraint, au détriment de l'efficacité fonctionnelle, sonne comme une brimade.

Les agents concernés s'expliquent : « *Nous ne sommes pas attachés à un bureau en particulier mais nous souhaitons que la Direction prenne en compte les difficultés de nos fonctions. Les décisions tombent sans concertation, à la toute dernière minute et ne cessent de changer. Nous ne comprenons pas pourquoi scinder l'équipe.* » Peut-être pour casser le collectif de travail et démotiver tout le monde ?



La logique établissement public : concentration des pouvoirs, décisions autoritaires, passage en force, ignorance arrogante de la concertation...

Pourquoi cette précipitation à réorganiser ces bureaux, sans exposé des motifs, vision du plan d'ensemble, ni préparation logistique ?

De toute évidence, pour court-circuiter le Comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) programmé dans la 3^e semaine de janvier 2012.

Point « **pour information** » est-il noté en gras sur la convocation, la Direction n'ayant pas bien assimilé le règlement du CHSCT pour ce qui concerne les votes (article 15).

Sans attendre non plus l'examen en Comité technique (CT) du rapprochement des services et des personnels au sein du nouvel établissement public.

Non, Monsieur le ministre de la Culture, président du CHSCT ministériel, nous ne pouvons pas vous laisser dire par délégation de parole que les instances représentatives du personnel fonctionnent très bien dans les établissements publics et que les Directions locales y prennent en compte les dossiers avec qualité.

Trop d'exemples démontrent qu'au contraire la forfaiture du déni et du fait accompli imposé s'y pratique souvent, comme aujourd'hui dans le tout neuf EP de la Porte dorée.

Une fusion/absorption artificielle

La **CGT**-Culture a dénoncé en 2011 la faiblesse d'une justification purement géographique, aberrante : des collections sans aucun lien, des missions sans aucun rapport, des publics distincts, sans point commun.

Pour le président de cette Cité dont la fréquentation reste modeste, l'intention est de capter les bénéfices de la très bonne fréquentation de l'Aquarium en l'absorbant : une simple captation de visiteurs et de recettes, avec un billet d'entrée commun, pour afficher un EP performant.

Le 8 novembre 2011, nous avons interpellé le Directeur général des Patrimoines sur :

- les évolutions des conditions de travail des agents de la CNHI et de l'Aquarium résultant de ce « rapprochement » aux forceps.
- les risques de suppressions de postes induits par la restructuration des services : production, financier, RH, médiation, médiathèque, communication...
- les conséquences scientifiques et culturelles d'une fusion dans un même établissement de deux structures dont les missions n'ont strictement aucun rapport,
- les risques de sous-traitance des missions de sécurité et de sûreté,
- le devenir des agents de la RMN-GP suite à la suppression des missions et postes de celle-ci au sein du nouvel établissement.

Malgré les engagements solennels pris par le DG Patrimoines, le décret de création de l'EP Porte dorée a été publié discrètement... le 28 décembre 2011.

Bel exemple d'un dialogue social « *de qualité* », conduit dans la loyauté.